



Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

P. 02 - 2016 - 24-20161220-16916-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

169-16 : Installation d'un nouveau conseiller Municipal

Madame Marie Anne PICHAVANT, conseillère municipale, a présenté, par lettre en date du 06 octobre 2016, sa démission.

Ce courrier a été adressé le 11 octobre 2016 au Préfet du Finistère.

Conformément à la réglementation, Madame Marie Anne PICHAVANT étant élue sur la liste « Audierne faisons cap ensemble », le suivant de cette liste est appelé à remplacer la conseillère démissionnaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article L.270,

Considérant que Monsieur Robert BANIEL, suivant sur la liste, a accepté d'intégrer le conseil municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Robert BANIEL en son sein.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161224-20161220-17016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

170-16 : Tarifs des photocopies

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivant aux photocopies :

- A4 : 0,25 €

- A3 : 0,50 €

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161224-20161220-17116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

171-16 : Tarifs d'émission de fax

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

Vers	France Métropolitaine	Dom-Tom	Internationale		
			Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 ^{ère} page	2,70 €	5,90 €	5,50 €	8,30 €	9,10 €
Pages suivantes	2,40 €	3,60 €	3,20 €	4,50 €	5,50 €

Zone 1 : Europe (y compris Chypre et Turquie) sauf pays de l'ex URSS

Zone 2 : USA, Canada, Régime particulier (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centre Afrique, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie)

Zone 3 : Les Pays de l'ex URSS et les autres pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Océanie.

La présente délibération aura effet au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 029 200064 24-20161220-17216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

172-16 : Tarifs des concessions dans les cimetières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe, à l'unanimité, le prix de délivrance des concessions de deux mètres carrés comme suit :

1°- concession temporaire (5 ans)	70 €
2°- concession simple (15 ans)	100 €
3°- concession double (15 ans)	200 €
2°- concession trentenaire simple	180 €
3°- concession trentenaire double	360 €
3°- concession cinquantenaire simple	340 €
4°- concession cinquantenaire double	700 €

Ainsi que les autres emplacements :

1°- columbarium (5 ans)	190 €
2°- columbarium (15 ans)	400 €
3°- columbarium (30 ans)	700 €
2°- jardin du souvenir (5 ans)	150 €
3°- emplacement destiné à recevoir des cave-urnes (5 ans)	70 €
4°- emplacement destiné à recevoir des cave-urnes (30 ans)	190 €
5°- emplacement destiné à recevoir des cave-urnes (50 ans)	380 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





COMMUNE DE FINISTÈRE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161224-20161220-17316-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

173-16 : Tarifs d'occupation de la salle « Inscription Maritime » et salle polyvalente d'Esquibien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants lors de l'occupation de la salle « Inscription Maritime » et de la salle polyvalente d'Esquibien, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Associations de la Commune Nouvelle d'Audierne à but lucratif ou non lucratif	GRATUIT
<i>Associations du Cap-Sizun hors Audierne</i>	
Si but lucratif	180 €
Si but non lucratif	GRATUIT
Repas à but non lucratif (par traiteur)	80 €
<i>Organismes extérieurs à Audierne (hors collectivités locales du Cap-Sizun ou assimilées liées à la commune)</i>	
Si but lucratif l'ensemble	180 €
Si but non lucratif l'ensemble	140 €
Si but non lucratif bar ou salle 2 ou cuisine	30 €
Si but non lucratif salle 3	60 €
<i>Location pour des cours par une association du Cap-Sizun</i>	
Si but lucratif et par séance	15 €
Si but lucratif et par an pour 1 activité hebdomadaire	200 €
Si but non lucratif par séance ou par année	GRATUIT
<i>Location par des particuliers pour 1 apéritif de mariage (traiteur exigé)</i>	
L'ensemble	160 €
Caution	500 €
Arrhes	80 €
Forfait ménage	70 €

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 029 20064 24-20161220-17416-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

174-16 : Tarifs location de la Salle Omnisports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le prix de la location de la salle omnisports comme suit :

- Gratuité pour les associations de la Commune Nouvelle d'Audierne
- 550 € par jour, à l'occasion des foires à la brocante
- 190 € par jour, aux associations, hors d'Audierne, lors de leurs manifestations, lotos, foires à la brocante.
- 190 € par jour aux commerçants ou sociétés privées hors d'Audierne lors de leurs manifestations hors foires à la brocante.
- 105 € par jour, aux commerçants ou sociétés privées d'Audierne.

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 049 201654 24-20161220-17516-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

175-16 : Tarifs location de l'étage des Halles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à la location de l'étage des halles :

- 45 € la journée
- 230 € la quinzaine

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D. 049 200064 24-20161220-17616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etait présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

176-16 : Tarif – Droit d'Occupation des Halles

Le Conseil Municipal,

Considérant que les titulaires des droits d'occupation ont été consultés conformément à l'article 35 de loi n°74-1198 du 27 décembre 1974,

Considérant que les tarifs appliqués dans les halles se décomposent :

- 1°- du droit de place,
- 2°- de la fourniture d'électricité pour l'éclairage général des Halles
- 3°- du coût du personnel assurant l'entretien quotidien des halles,

Vu le montant des droits de place fixés par l'assemblée,

Après délibération,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer à 0,47 € le m² pour l'occupation des halles.

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161220161220-17716-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

177-16 : Tarifs – occupation du domaine public communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- Commerçants sédentaires :

* Occupation du domaine public communal par les commerçants sédentaires (terrasse, panneaux) : forfait annuel de 37,10 € le mètre carré.

- Commerçants non-sédentaires :

* Brocantes extérieures : 2,10 € le mètre linéaire, toute l'année lorsque la Ville est organisatrice

* Brocante, braderie, marché : forfait de 280 € à devoir par les organisateurs privés et associations extérieurs

* Gratuité pour les associations d'Audierne.

- Commerçants ambulants saisonniers :

* Droit de place mensuel : 100 €

- Commerçants ambulants :

* le m² par jour : 0.50 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161220-20161220-17816-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

178-16 : Tarifs Location du Théâtre Georges MADEC (par séance)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants lors des locations du théâtre Georges MADEC, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Associations d'Audierne	
Si but lucratif (avec billetterie)	40 €
Si but non lucratif (entrée gratuite)	GRATUIT
Arrhes	20 €
Associations du Cap-Sizun (hors Audierne)	
Si but lucratif (avec billetterie)	150 €
Si but non lucratif (entrée gratuite)	GRATUIT
Arrhes	50 €
Organismes extérieurs à Audierne (hors collectivités locales du Cap-Sizun ou assimilées liées à la commune)	
Si but non lucratif	200 €
Si but lucratif	300 €
Arrhes	150 €
Caution	500 €
Etablissements scolaires du Cap-Sizun	GRATUIT
Supplément pour utilisation du matériel vidéo	50 €

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161220-17916-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

179-16 : Tarifs - Régie du Théâtre Georges MADEC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants pour la régie du théâtre Georges MADEC, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

<i>Selon catégorie de spectacles (suivant coût pour la municipalité)</i>	
A – supérieur à 3 000 € - Tarif Plein	14 €
A – supérieur à 3 000 € - Tarif Réduit	10 €
B – entre 1 500 € et 3 000 € - Tarif Plein	10 €
B – entre 1 500 € et 3 000 € - Tarif Réduit	8 €
C – Inférieur à 1 500 € - Tarif Plein	8 €
C – Inférieur à 1 500 € - Tarif Réduit	5 €
D – Offert à l'initiative de la municipalité	GRATUIT
Spectacle dans le cadre du festival SPOK – Tarif Plein	12 €
Spectacle dans le cadre du festival SPOK – Tarif Réduit	8 €
Le Tarif réduit s'applique aux abonnés, étudiants, demandeurs d'emploi	TARIF REDUIT
Enfants de moins de 12 ans	GRATUIT
Location Club House du CNCS	GRATUIT
Location Salle du Conseil Municipal	GRATUIT

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

P 629 2016 4 24-20161220-18016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

180-16 : Tarifs droits de stationnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, comme ci-après les droits de stationnement perçus dans la commune :

- Taxi : 0,61 € par jour
- Autocar : 1,08 € par jour
- Voiture de tourisme (en exposition ou en démonstration) : 1,58 € par jour
- Fourgon et car publicitaire par m² : 0,40 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

04/01/2017 124-20161220-18116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gervan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

181-16 : Tarifs des cirques et grands spectacles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- Chapiteaux de moins de 500 m ²	56,00 € par manifestation
- Chapiteaux de 500 à 1000 m ²	210,00 € par manifestation
- Manèges	95,00 € par mois

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 2016 20064 24-20161220-18216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

182-16 : Tarifs du marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs des marchés comme suit :

- à l'année (4 trimestres, 40 marchés) : 0,82 € / ml
- trimestre (un trimestre, 10 marchés, hors période estivale) : 1,12 € / ml
- passager hiver (un marché) : 1,22 € / ml
- passager période estivale (un marché) : 2,55 € / ml

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 029 20054 24-20161220-18316-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

183-16 : Tarifs taxe de séjour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de valider les tarifs de la taxe de séjour (par nuit et par personne), appliqués par la communauté de communes :

	Part Commune	Part Département	Total
Païace et établissements présentant des caractéristiques équivalentes	4 €	0,40 €	4,40 €
Hôtel et résidence, VVF 5* Meublé, chambres d'Hôtes 5*	3 €	0,30 €	3,30 €
Hôtel et résidence, VVF 4* Meublé, chambres d'Hôtes 4*	1,36 €	0,14 €	1,50 €
Hôtel et résidence, VVF 3* Meublé, chambres d'Hôtes 3*	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtel et résidence, VVF 2* Meublé, chambres d'Hôtes 2*	0,64 €	0,06 €	0,70€
Hôtel et résidence, VVF 1* Meublé, chambres d'Hôtes 1*	0,545 €	0,05 €	0,60 €
Chambres d'hôtes	0,545 €	0,05 €	0,60 €
Aires de camping-cars	0,545 €	0,05 €	0,60 €
Port de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Camping 1-2*	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Camping 3-4*	0,545 €	0,05 €	0,60 €
Gîte d'étapes	0,20 €	0,02 €	0,22 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161224-20161220-18416-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

184-16 : Tarifs de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

Cantine scolaire d'Audierne :

Pour les enfants de la commune	2,40 €
Pour les enfants des communes avoisinantes	2,55 €
Pour les repas servis occasionnellement	3,00 €
Pour les enfants CLIS	2,40 €

Cantine scolaire d'Esquibien :

Pour les enfants de la commune	2,70 €
Pour les enfants des communes avoisinantes	2,70 €
Pour les repas servis occasionnellement	5,00 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

029 20 054 124-20161220-18516-DE

EXTRAIT DU REGISTRE Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

185-16 : Tarifs de location de matériels

Considérant que la location du matériel ne peut se faire qu'aux particuliers résidant sur la commune, aux associations non communales ou entreprises organisant une manifestation sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location comme suit :

- une tente : 60 €
- deux tentes : 110 €
- trois tentes : 135 €
- quatre tentes : 160 €
- banc (unité) : 2 €
- table (unité) : 4 €
- barrière (unité) : 1,50 €
- forfait transport : 25 €
- caution location tentes (unité) : 300 €
- caution location petits matériels (forfait) : 150 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

2016/12/24-20161220-18616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etai~~ent~~ **présents** tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

186-16 : Location de la balayeuse municipale « compact 5002 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE, à l'unanimité

- 400 € : la journée de location de la balayeuse
- 250 € : la demi-journée de location de la balayeuse

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

P.029.2016.04.24-20161220-18716-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

187-16 : Passeport Escale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer le tarif de la carte Passeport Escale comme suit : 20 €.

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161224-20161220-18816-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

188-16 : Port de Plaisance – Maintien en liste d'attente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer le tarif concernant le maintien en liste d'attente comme suit : 10 €/an.

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161220-18916-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

189-16 : Tarif douches du port de plaisance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer le tarif suivant : 2,00 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

2016 24-20161220-19016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

190-16 : Tarifs – Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

PRESTATIONS	MONTANT
Participation pour financement de l'assainissement collectif PAC (Taxe)	2 500 €
Pose d'un regard de branchement pour le raccordement au réseau des eaux usées (moins de 6 mètres)	1 400 €
Mètre supplémentaire	Coût réel
Pose d'un regard de branchement pour le raccordement au réseau des eaux pluviales (moins de 6 mètres)	1 400 €
Contrôle de conformité pour une maison particulière dans le cadre d'un aménagement privé ou avant la mise en vente d'un bien ou à toute autre occasion	107,80 €
Contre-visite de contrôle de conformité	30 €
Surtaxe assainissement par m3 d'eau consommée (ou redevance HT) – Commune historique d'Audierne	0,70 €
Surtaxe assainissement par m3 d'eau consommée (ou redevance HT) – Commune historique d'Esquibien	0,93 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

P. 029 20 054 24-20161220-19116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

191-16 : Tarifs – S.P.A.N.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

PRESTATIONS S.P.A.N.C	MONTANT
Contrôle de conception	40 €
Contrôle de réalisation (neuve ou réhabilitée)	50 €
Contrôle périodique	90 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	105 €
Diagnostic complet	75 €
Contre-visite vente et diagnostic	80 €
Contrôle mutation	200 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

P. 029 20 054 24-20161220-19216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

192-16 : Tarifs de location de panneaux de signalisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location de panneaux de signalisation comme suit :

- location de panneaux + sécurisation du chantier (forfait) :	50 €
- location de panneaux (forfait) :	15 €
- Panneau de signalisation Commerce :	82 €

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 029 200 064 24-20161220-19316-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

193-16 : Tarifs Laverie Automatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location de panneaux de signalisation comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - Lessive (jetons) : | 0,50 € |
| - Lavage machine 6 kg / séchage machine 6 kg / séchage machine 10 kg : | 4,50 € |
| - Lavage machine 10 kg : | 6,50 € |

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

P 043 20064 24-20161220-19416-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

194-16 : Tarifs de la borne camping-car

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

- 3 € pour 10 mn de prélèvement d'eau potable
- 3 € pour 50 mn de chargement d'électricité

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

P. 029 20064 24-20161220-19516-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

195-16 : Tarifs – Etiquettes Elections

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

- 0,03 € l'unité

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 029 200 054 124-20161220-19616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

196-16 : Tarifs – Sacs déchets verts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

- 4 € l'unité

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D. C. 2016 24-24-20161220-19716-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

197-16 : Tarifs – Travaux bitumage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

- Bitumage simple en bicouche : 18 €/m²
- Bitumage après empierrement : 36 €/m²

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

029 20 06 24-20161220-19816-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

198-16 : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire expose :

La loi 2010-1658 de la loi de finances rectificative pour 2010, institue la taxe d'aménagement afin de permettre aux communes et départements de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de cohérence territoriales (SCOT), et, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.

Le conseil municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, au vu du Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

- de reconduire l'application de la taxe d'aménagement communal,
- d'appliquer le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire à 2%.
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+).

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

La présente délibération aura effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 029 20064 24-20161220-19916-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRÉTIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gervan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

199-16 : Subvention au Musée Maritime d'Audierne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 250 € au Musée Maritime d'Audierne.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D. C. 2016 24-20161220-20016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

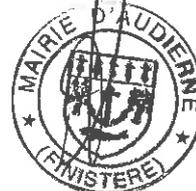
Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

200-16 : Subvention à l'école de musique du Cap-Sizun

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 350 € à l'école de musique du Cap-Sizun

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 2016 2016 24-20161220-20116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etait présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

201-16 : Subvention aux Plongeurs du Cap

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 1 500 € à l'association des Plongeurs du Cap.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 029 200064 24-20161220-20216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

202-16 : Convention S.P.A.

Monsieur le Maire expose :

A la suite d'une convention avec la S.P.A. concernant la participation de prestation de fourrière pour les années 2014, 2015 et 2016, avec la commune historique d'Audierne, il convient de signer une nouvelle convention pour la commune nouvelle afin de régler la participation 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, les termes de la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

P 029 20064 24-20161220-20316-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

203-16 : Maison Médicale – Acquisition parcelle de terrain

Dans le cadre du projet de pôle de santé, il est proposé aux conseillers d'acquérir la parcelle cadastrée ZM 40, d'une surface de 1 hectare 43 ares et 40 centiares, pour la somme de 130 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM 40 aux conditions évoquées ci-dessus.

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte notarié et de tout document nécessaire à la présente acquisition.

Abstentions : 6

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE
Joseph EVENAT





EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

204-16 : Maison Médicale – Appel d'offre travaux de raccordement et de voirie

Dans le cadre du projet de pôle de santé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre pour les travaux de raccordement et voirie.

Abstentions : 7

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





COMMUNE DU FINISTÈRE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D 025 20166424-20161220-20516-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

205-16 : Maison Médicale – Emprunt

Dans le cadre, du projet du pôle de santé, il convient de contracter dès à présent le prêt prévu pour cette opération.

Pour ce faire, 2 organismes bancaires ont été sollicités. L'offre la plus intéressante est celle de la Caisse d'Epargne :

Caractéristiques de l'emprunt :

Type de contrat :	Taux fixe classique
Montant :	280 000 €
Durée :	15 ans
Amortissement :	échéances constantes
Périodicité :	trimestriel
Date de versement des fonds :	dès la signature du contrat de prêt
Base de calcul :	30/360
Taux :	1.15%
Cout total (intérêts sur échéances constantes) :	24 552,50 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne telle que définie ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt en résultant.

Vote : Abstention : 7

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

24-20161220-20616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gervan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

206-16 : Appel d'offre – Travaux rue Jean-Jacques ROUSSEAU

Le maire rappelle que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 10 octobre 2016 à 15h afin d'ouvrir les plis qui ont été confiés pour analyse au Cabinet URBATEAM, maitre d'œuvre. La commission s'est à nouveau réunie, suite à la négociation faite conformément aux dispositions du règlement de consultation afin de délibérer aux vues de la nouvelle analyse.

Le classement final après pondération des offres :

Conformément aux critères du règlement de la consultation, il en ressort le classement final suivant pour les entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres :

Entreprises	Prix (60 %)	Valeur Technique (40%)	Total (100 %)	Classement final
LE ROUX TP	60	35,83	95,83	1
COLAS	54,08	40	94,08	2
LE PAPE	51,81	32,50	84,31	3

Il est proposé de retenir l'entreprise LE ROUX TP qui obtient la meilleure note pour le prix de 82 817,50 € HT.

L'attribution du marché est voté à l'unanimité. L'assemblée autorise le Maire à signer les pièces contractuelles afférentes à cette opération.

Ainsi délibéré les dits jour, mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE

Joseph EVENAT





COMMUNE DE FINISTÈRE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161220-20716-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

207-16 : Appel d'offre – Travaux Giratoire de Kéristum

Le maire rappelle que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 10 octobre 2016 à 15h afin d'ouvrir les plis qui ont été confiés pour analyse au Cabinet URBATEAM, maître d'œuvre. La commission s'est à nouveau réunie, suite à la négociation faite conformément aux dispositions du règlement de consultation afin de délibérer aux vues de la nouvelle analyse.

Le classement final après pondération des offres :

Conformément aux critères du règlement de la consultation, il en ressort le classement final suivant pour les entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres :

Entreprises (Lot n°1)	Prix (60 %)	Valeur Technique (40%)	Total (100 %)	Classement final
EUROVIA	60	40	100	1
COLAS	54,24	40	94,24	2
LE ROUX TP	51,40	35,82	87,24	3
LE PAPE	49,55	32,50	82,05	4

Pour le lot n°1, il est proposé de retenir l'entreprise EUROVIA qui obtient la meilleure note pour le prix de 82 124,80 € HT.

Entreprises (Lot n°2)	Prix (60 %)	Valeur Technique (40%)	Total (100 %)	Classement final
Jo SIMON	60	34,17	94,17	1
SPARFEL	56,11	32,50	88,61	2
BELLOCQ	44,52	36,67	81,19	3

Pour le lot n°2, il est proposé de retenir l'entreprise Jo SIMON qui obtient la meilleure note pour le prix de 18 414,10 € HT.

L'attribution des marchés sont votés à l'unanimité. L'assemblée autorise le Maire à signer les pièces contractuelles afférentes à cette opération.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dument signé,
Pour extrait conforme,





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

029 24 06 24-20161220-20816-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

208-16 : Appel d'offre – Travaux Sanitaires des Halles

Le maire rappelle que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 07 novembre 2016. Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre.

La proposition de l'entreprise SAGELEC s'élève à 58 818,50 € HT.

L'attribution du marché est votée à l'unanimité. L'assemblée autorise le Maire à signer les pièces contractuelles afférentes à cette opération.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

029 20 06 24-20161220-20916-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gervan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

209-16 : DETR 2017 - Revitalisation du centre-ville

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville, il avait été décidé de solliciter la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Afin de pouvoir déposer un dossier auprès des services compétents, il est demandé au conseil municipal d'approuve le plan de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet, plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la dotation maximum.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT



Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

ID : 029-200054724-20161220-20916-DE



COMMUNE DU FINISTÈRE-BRETAGNE

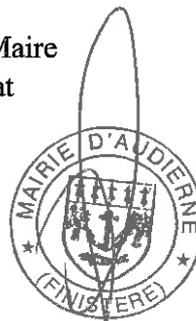
PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Revitalisation du centre-ville Aménagement de la Place de la Liberté, de la Place de la République, de la Place des Halles

MONTANT TOTAL H.T. DE L'OPERATION : Travaux 1 194 070 €
Etudes 83 584 €
Soit 1 277 654€

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux	Montant de la subvention
FSIL	1 277 654€	7.04%	90 000 €
Conseil - Départemental PCV	1 277 654€	3.13%	40 000 €
Etat (DETR)	1 277 654€	50.00%	638 827 €
Total des aides publiques	1 277 654€	60.17%	768 827 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage	1 277 654€	39.83%	508 827 €
TOTAL GENERAL (coût de l'opération H.T.)	1 277 654€	100%	1 277 654€

Vu, le Maire
J. Evenat



Echéancier Prévisionnel des travaux :

Date de début des travaux : Juin 2017

Date de fin des travaux : Septembre 2017



EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gervan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

210-16 : Changement appellations de rues

Suite au regroupement des communes, il est nécessaire de modifier l'appellation de certaines rues afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.

- La rue Jules Ferry (Esquibien) devient « **Impasse Jules Ferry** »
- La rue Jean Bart (Audierne) devient « **Impasse Jean Bart** »
- La rue du 19 mars 1962 (Audierne) devient « **Impasse du 19 mars 1962** »
- La rue Surcouf (Audierne) devient « **Rue Jacques Cartier** »
- **Rue de la France Libre** (Esquibien)

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces changements d'appellations de rues.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161224-20161220-21116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

211-16 : Représentant – Office de tourisme communautaire

Le Maire expose que chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur la prise de compétence « promotion du tourisme », dont la création d'offices de tourisme. Dans le cadre de la loi NOTRE avec effet au 1er janvier 2017 par la Communauté de Communes du Cap-Sizun-Pointe du Raz, les communes membres doivent délibérer sur les statuts modifiés. En cas de non réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

Il est prévu que les membres élus au comité de direction de l'office de tourisme intercommunal, après avis en bureaux communautaires, seront au nombre de 10, les socioprofessionnels seront au nombre de 13. La répartition pour les élus est la suivante :

- 1 représentant pour chaque commune

Il est demandé aux communes une délibération nommant le titulaire et le suppléant du collège des élus au sein du futur comité de direction de l'office de tourisme communautaire selon la répartition proposée ci-après.

Il est certain que la composition finale du comité de direction devra faire l'objet d'une validation en conseil communautaire au mois d'octobre mais l'objectif poursuivi est de commencer à travailler sur la saison 2017 en avance de phase.

Communes	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Audierne	1	1
Beuzec Cap Sizun	1	1
Cleden Cap Sizun	1	1
Confort Meilars	1	1
Goulien	1	1
Mahalon	1	1
Plogoff	1	1
Plouhinec	1	2
Point Croix	1	1
Primelin	1	1

Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

ID : 029-200054724-20161220-21116-DE

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la communauté des communes du cap-Sizun Pointe du Raz telle que présentée en séance.

Elit les conseillers suivants aux fins de siéger au comité de direction de l'office de tourisme communautaire

En tant que membre titulaire : Didier GUILLON

En tant que membre suppléant : Joseph EVENAT

Cette délibération annule et remplace la délibération n°152-16, en date du 29/09/2016.

Vote :

Abstentions : 3

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

D. 2016.1220-21216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

212-16 : Audierne – Station Touristique

Maire le Maire expose :

L'Office de Tourisme d'Audierne n'avait plus de classement en cours de validité. Il a donc d'abord obtenu son classement en Catégorie II le 17 mai dernier et est titulaire de la Marque Qualité Tourisme depuis le 3 Novembre 2016, suite à un audit officiel réalisé le 25 octobre.

Il dépose maintenant son dossier de classement pour la Catégorie I. La commune d'Audierne a par ailleurs obtenu son classement en Commune Touristique le 30 mai dernier et souhaite dès que l'Office de Tourisme sera classé en catégorie I, déposer un dossier pour être Station Classée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le dossier de demande de classement, et autorise Monsieur le Maire à adresser ce dossier au Préfet en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

20161220-21316-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

213-16 : Transfert de compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »

La loi du 05 juillet 2000, relative à l'accueil des gens du voyage, a renforcé les obligations des collectivités en matière d'accueil en prévoyant l'élaboration et l'approbation d'un schéma d'accueil des gens du voyage dans chaque département ainsi que l'obligation pour les communes de plus de 5000 habitants de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma.

Néanmoins le principe du transfert s'applique également en l'absence d'aire communale ou de commune concernée par le schéma. C'est la situation du Cap Sizun selon le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Finistère (2012-2017).

Ce transfert emporte transfert de l'ensemble des moyens, droits et obligations liés à la compétence « aires d'accueil des gens du voyage à l'EPIC qui se substitue aux communes membres.

Selon les dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, « ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

De plus, l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le transfert de la compétence « Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du Raz.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,





Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

2016-12-24-20161220-21416-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gervan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

214-16 : Transfert de compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

Monsieur le Maire expose :

A la suite des modifications apportées par la loi NOTRe en date du 07 août 2015, les communautés de communes voient leur compétences obligatoires et optionnelles étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020. Parmi ces compétences nouvelles, le bloc des compétences obligatoires inclut au 1^{er} janvier 2017, la « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

La notion de zone d'activité ne possède pas de définition législative. C'est pour cette raison que la communauté a souhaité réfléchir ce transfert le plus en amont possible :

- Elaboration d'un ensemble de critères permettant d'aider à caractériser une zone d'activité.

Ces critères s'inspirent très fortement de ceux préconisés par les associations d'élus que sont l'Association des Communautés de France (AdCF) et l'Association des Maires de France (AMF) et ont été confirmés par des conseils juridiques.

Les critères sont :

- Sa vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme,
- Elle présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
- Elle regroupe habituellement plusieurs établissements/entreprises,
- Elle est dans la plupart des cas le fruit d'une opération d'aménagement publique,
- Elle traduit une volonté publique d'un développement économique coordonné.

- Sollicitation des communes dont le territoire contient une ou plusieurs zones susceptibles d'être incluses dans le transfert de compétence.

- Présentation du projet lors du bureau communautaire du 29 juillet et de la commission économique du 12 septembre 2016.

Seion l'article 68-I de la Loi NOTRe « si une communauté de communes [...] ne s'est pas mise en conformité avec les dispositions mentionnées au premier alinéa du présent I avant la date prévue au même premier alinéa, elle exerce l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16 et L. 5216-5 dudit code. Le ou les représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés procèdent à la modification de leurs statuts dans les six mois suivant cette date ».

En conséquence, il est proposé au conseil d'engager la procédure de transfert de compétence qui emporte l'ensemble des moyens, droits et obligations liés à la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Selon les dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, « ces transferts sont décidés par des délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de

Envoyé en préfecture le 20/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. [...]

Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés ».

De plus, l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du Raz et la modification des statuts.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

20161224-20161222-21516-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etait présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

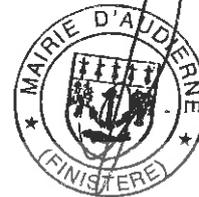
215-16 : Adhésion « Villes et Villages Fleuris

Monsieur Jean-Paul CABILLIC présente au conseil municipal un courrier du Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris en date du 30 septembre 2016, concernant l'obligation de cotisation des communes membres à compter du 1^{er} janvier 2017.

Montant de la cotisation : 200 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser cette cotisation.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 27/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 27/12/2016

Affiché le

20161227-21616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

216-16 : Modification simplifiée du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'extension du camping de Kerivoas a été déposé en Mairie. Afin que ce dossier soit traité favorablement, une modification simplifiée du P.L.U. est nécessaire. En effet, le propriétaire a acquis la parcelle de terrain cadastrée AB 169 (5 082 m²), cette dernière figure sur le P.L.U. en zone 1AU_i (activité commerciale) alors que pour la réalisation du projet elle doit être en zone UL (Loisirs).

Il s'avère donc nécessaire de faire évoluer le P.L.U. actuel afin de donner satisfaction à la demande du particulier et de procéder à la révision simplifiée du P.L.U., à savoir :

- Le changement de zonage de la parcelle AB 169 actuellement classée en zone 1AU_i (activité commerciale). Cette parcelle sera donc classée dorénavant en zone UL (loisirs).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que ce point ne change pas l'esprit du PADD ni ses objectifs et, qu'en conséquence, il décide d'engager par arrêté une modification simplifiée du P.L.U.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☐ Prend acte de la décision du Maire, de prescrire par arrêté la modification simplifiée du P.L.U. suivant l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme,
- ☐ Autorise Monsieur le Maire à procéder aux modalités de mise à disposition :
 - Publication d'un avis dans la presse locale
 - Affichage en mairie pendant 1 mois
 - Mise à disposition d'un registre pendant 1 mois,
- ☐ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

2016-12-24-20161222-21716-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etait présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

217-16 : Projet Classe découverte du milieu marin (Ecole P. Le Lec)

Monsieur Philippe LAPORTE présente au conseil municipal un projet de classe découverte du milieu marin de l'école Pierre Le Lec d'Audierne.

Montant de la participation demandée à la commune : 2 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser cette participation.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

2016-12-24-20161222-21816-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

218-16 : Dissolution de l'Office de Tourisme

Vu la délibération du 12 juillet 2016 par laquelle la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz a pris la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », dans le cadre de la loi NOTRe, avec effet au 1^{er} janvier 2017;

Vu la délibération du 29 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal de la commune d'Audierne a accepté le transfert de ladite compétence communautaire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » à la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du 13 octobre 2016 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la création d'un office de tourisme sous la forme juridique d'un EPIC dénommé « Office de Tourisme Cap-Sizun Pointe du Raz » ;

Considérant qu'en application de l'article 14 des statuts de l'Office de Tourisme d'Audierne, «La dissolution de l'Office de Tourisme d'Audierne est prononcée à la demande du Conseil Municipal d'Audierne»,

Considérant que le projet porté par la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz ne concerne pas l'animation touristique qui reste de la compétence des communes, et dont l'organisation sera reprise en direct par les services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant également que le volet comptabilité et gestion des ressources sera pris en charge par la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz ;

Considérant en conséquence que les transferts visés dans la délibération ci-après s'entendent hors organisation d'animations touristiques, l'office de tourisme communautaire conservant toutefois le volet « promotion » des dites animations ;

Le conseil municipal décide :

> La dissolution de l'Office de Tourisme sous statut EPIC au 31/12/2016,

> La reprise par la Commune d'Audierne de l'ensemble des soldes constatés au compte administratif et au compte de gestion au 31 décembre 2016,

> Le transfert de l'ensemble des activités, des biens, droits et obligations de l'EPIC actuel relevant des compétences transférées, au futur EPIC Office de Tourisme communautaire Cap Sizun – Pointe du Raz créé au 01/01/2017,

> Le transfert de l'actif et du passif de l'Office de Tourisme à la Commune d'Audierne,

> La reprise par le nouvel EPIC, tels qu'ils seront au 31 décembre 2016, des contrats de travail des personnels de droit privé et la reprise en intégralité des droits et avantages sociaux acquis par le personnel de l'Office de tourisme actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve, à l'unanimité, la dissolution sans liquidation de l'Office de Tourisme en EPIC dans les conditions énumérées ci-dessus,

- autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette dissolution et à effectuer les démarches nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme

Le MAIRE

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

20161222-21916-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

219-16 : Procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de compétence « Promotion tourisme, dont la création d'Office de Tourisme »

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu du transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au 1er janvier 2017 à la CCCSPR, les biens meubles et immeubles suivants figurants au procès-verbal joint sont mis à disposition de la CCCSPR.

La mise à disposition est fixée au 1^{er} janvier 2017 et ce tant que la compétence reste exercée par la communauté de communes et que les biens restent affectés à l'exercice de la compétence.

L'EPCI est substitué de plein droit, à la date du transfert des compétences, aux communes qui le créent dans leurs délibérations et tous leurs actes.

La mise à disposition des biens meubles et/ou immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice des compétences concernées, est obligatoire.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission de droits et obligations du propriétaire. Le bénéficiaire d'une mise à disposition ne bénéficie pas du droit d'aliéner le bien.

La mise à disposition, sans transfert de propriété, ne donne lieu à aucune indemnité, droit, salaire ou honoraire : elle a lieu à titre gratuit. La loi ne prévoit pas davantage que les biens du domaine des communes puissent faire l'objet d'un contrat de location entre la commune et l'EPCI.

La communauté assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et les produits. Elle agit en justice en lieu et place du propriétaire.

La communauté bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La communauté bénéficiaire est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

C'est la commune qui informe ce dernier de la substitution.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seraient plus utiles à l'exercice de la compétence par la communauté bénéficiaire, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Cette mise à disposition doit être constatée par un PV établi contradictoirement entre la commune antérieurement compétente et l'EPCI et faire figurer :

- Identification des parties représentées par les exécutifs autorisés à signer en application d'une délibération de la commune et d'une délibération de l'EPCI.
- Compétence au titre de laquelle le bien est mis à disposition.
- Consistance des biens.
- Situation juridique des biens.
- Référence aux articles du CGCT régissant le régime de mise à disposition des biens.
- Etat des biens et évaluation de la remise en état des biens par l'EPCI bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

09/02/2016 12:26:11 22/12/2016

La Communauté de Communes prend les locaux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exiger de la Commune aucune réparation ni remise en état, autre que celles qui seraient nécessaires au maintien de la destination des locaux au moment de la mise à disposition.

Situation où le bien mis à disposition est intégré à un bâtiment plus grand. Si l'état général du bâtiment rend impossible l'exercice de la compétence dans le local mis à disposition, le coût des travaux sera partagé entre la communauté de commune, pour la partie mise à disposition, et la commune pour le reste du bâtiment.

La communauté de communes supportera les réparations rendues nécessaires par suite de la non-exécution des entretiens, des dégradations résultant de son fait, de son personnel ou de sa clientèle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

220-16 : Avenant Cariou – Carrelage Mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la passation d'un avenant avec la Société CARIOU, titulaire du lot n°8 « carrelage » dans le cadre des travaux supplémentaires de fournitures et pose de carreaux en grès cérame et de revêtement de sol PVC, pour un montant de 2 081,64 € HT, et autorise le maire à signer les pièces contractuelles.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

P 029 20164 24-20161222-22116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

221-16 : Devis – Déplacement de 3 mâts supplémentaires – Boulevard Yves Normant

Monsieur Yves CARIOU présente au conseil municipal un devis de l'entreprise ENGIE Ineo concernant le déplacement de trois mâts supplémentaires au Boulevard Yves Normant.

Montant du devis : 1 860 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, ce devis.

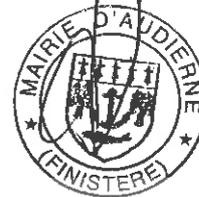
Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

20161224-20161222-22216-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

222-16 : Devis – Déplacement de candélabres – Boulevard Yves Normant

Monsieur Yves CARIOU présente au conseil municipal un devis de l'entreprise ENGIE Ineo concernant le déplacement de deux candélabres au Boulevard Yves Normant.

Montant du devis : 1 240 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, ce devis.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

20161224-20161222-22316-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

223-16 : Convention – Assainissement non collectif

Monsieur René CALVEZ expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et de versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat, concernant les travaux de réhabilitation groupée de dispositifs d'assainissement non collectifs existants présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré, réalisés chez des particuliers.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

224-16 : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune d'Audierne

Le receveur municipal de la commune reçoit une indemnité de conseil basée sur les dépenses de fonctionnement de la ville au cours des trois derniers exercices.

Aucune indemnité de budget n'est due, celui-ci étant préparé par la directrice générale des services.

Sachant qu'une nouvelle délibération doit intervenir à chaque renouvellement du Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le principe de versement d'une indemnité de conseil au receveur municipal, calculée conformément aux textes en vigueur.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

P 029 20054124-20161222-22516-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

225-16 : Devis – Site Internet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de Monsieur André KERSUAL concernant l'élaboration d'un site Internet de la Commune Nouvelle.

Montant du devis : 3 175 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 22/12/2016 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

20161224-20161222-22616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Étaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

226-16 : Devis – START

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise START concernant la dématérialisation des factures.

Montant du devis : 2 586 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le MAIRE,
Joseph EVENAT





Envoyé en préfecture le 03/01/2017 DDLB/CB

Reçu en préfecture le 03/01/2017

Affiché le

03/01/2017 174-20170103-22716-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

Le quinze décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du premier décembre deux mil seize.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Monsieur Pierre TAMION a donné procuration à Monsieur Joseph EVENAT

Madame Isabelle RIVIER

Madame Geneviève LE FUR a donné procuration à Monsieur Guy LANCOU

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Isabelle PENNAMEN a donné procuration à Monsieur Jean-Paul CABILLIC

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Madame Pauline PICHAVANT a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH a donné procuration à Monsieur Michel COLLOREC

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

227-16 : Décision budgétaire modificative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la décision budgétaire modificative suivante :

- Article 2315 opération 4142 : + 4 000 €
- Article 2315 opération 4155 : - 4 000 €

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT

